

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 FEVRIER 2018**  
**20H30**

**Présents** : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Gérard PAGES, Fernand CUMINETTI, Bernard LAGARDE, Rémy PISTRE, Jean-Bernard ROUZOU, Jean-Luc PIALAT, Clotilde SARRAILLER, Jean-Luc ROUAN, Isabelle RIUDAUVETZ, Didier LEGER, Mathieu GALY, Sophie ESTEULLE, Jean-Marc ANDRIEUX.

**Absents** : Colette COCA.

**Procurations** : Néant

**Votants** : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Mr Rémy Pistre est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 5) Demande de subvention DETR 2018 pour l'équipement informatique de l'école
- 6) Demande de subvention Région 2018 et de subvention FDAL 2018 pour la sécurisation de différentes routes sauratoises
- 7) Autorisation de confier par mandat à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des opérations de sécurisation de la route départementale 618 dans la traversée de Saurat

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation des Modifications des statuts du SDE 09
- 2) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques
- 3) Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- 4) Autorisation de payer les premières factures d'investissement 2018
- 5) Demande de subvention DETR 2018 pour l'équipement informatique de l'école
- 6) Demande de subvention Région et de subvention FDAL 2018 pour la sécurisation de différentes routes sauratoises
- 7) Autorisation de confier par mandat à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des opérations de sécurisation de la route départementale 618 dans la traversée de Saurat

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) PLU
- 2) Ecole
- 3) Accueil de l'ensemble instrumental de l'Ariège
- 4) Location du presbytère

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

**1) APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE09 :**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège réuni le 15 décembre 2017 en Assemblée Générale s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour modifier les statuts du SDE09.

Les modifications statutaires proposées concernent principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte :
  - la distribution publique de chaleur et de froid
- Acter le transfert au SDE09 de la compétence éclairage public travaux neufs et entretien des EPCI
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires.
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué.
- Modifier l'article 10 qui traite des recettes budgétaires du Syndicat notamment : les cotisations syndicales et les contributions des membres aux dépenses, fixées par délibération du comité syndical, les fonds de concours, les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans un budget annexe.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur les modifications statutaires proposées et sur l'adoption des statuts.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, vote :

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 3**

**2) APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES :**

Madame le Maire expose :

- Le SDE09 déploie, depuis 2017, sur tout le territoire ariègeois, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Dans ce contexte le Syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- . Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saurat d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques pour ses besoins propres,
- . Considérant qu'eu égard à son expérience le SDE09 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.
  - d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques approuvé par délibération du 15/12/2017 du comité syndical du SDE09
  - d'autoriser le Président du SDE09, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords cadres ou marchés dont la commune sera partie prenante,
  - de l'autoriser à prendre toutes les mesures d'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, vote :

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**3) MISE EN PLACE DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) :**

Madame le Maire expose :

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE).
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le tableau distribué détaille les propositions projetées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter le dossier au CTP.

Les votes n'interviendront qu'après le retour des propositions de la mairie approuvées par le CTP.

**4) AUTORISATION DE PAYER LES PREMIÈRES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2018 :**

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à payer les factures d'investissement dont les dépenses avaient été engagées en 2017 pour la plupart.

FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT	IMPUTATION
Sarl Gosselin Frères	Gouttières Zinc sur garages	1 344.00 €	21318
Aco Mobilier Urbain	Logette container	1 428.00 €	2188
Eurl Electroménager Eco	Réfrigérateur	535.00 €	2184
Europe Service	Etrave	13 920.00 €	21571
ID Déco	Rénovation bureau mairie après dégâts des eaux	1 210.00 €	21311

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**5) DETR ECOLE :**

Madame le Maire indique qu'une subvention au titre de la DETR 2018 peut être demandée auprès de l'Etat pour 5 470,80 € pour l'équipement informatique de l'école de Saurat. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**6) SUBVENTION REGION 2018 ET SUBVENTION FDAL 2018 POUR LA SECURISATION DE DIFFERENTES ROUTES SAURATOISES :**

Madame le Maire indique que les épisodes neigeux accompagnés de grands froids, et les pluies ont fortement endommagé les routes communales.

La commission des travaux a demandé à différentes entreprises des devis pour réparer ces dégâts ; ceux-ci s'élèvent à 177 622 €.

Elle rappelle que la Région et le Département peuvent accorder des subventions pour ces travaux.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter :

- une subvention Région de 35 524 €,
- une subvention FDAL de 35 524 €.

Le reste (106 574 €) étant autofinancé.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**7) AUTORISATION DE CONFIER PAR MANDAT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES OPÉRATIONS DE SÉCURISATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 618 DANS LA TRAVERSÉE DE SAURAT :**

Madame le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 05/10/2017 autorisant la Communauté de Communes à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie des communes membres.

Elle informe le conseil municipal de la nécessité des travaux de voirie pour la sécurisation de la départementale 618 dans la traversée du bourg centre.

Elle indique l'opportunité de conventionner avec la Communauté de Communes pour la réalisation de ces travaux.

Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR.

Elle présente le projet de convention de mandat.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- confier à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie de la commune de Saurat par voie de mandat,
- d'approuver le projet de convention avec la Communauté de Communes,
- signer ladite convention,
- d'engager l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, vote :

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

QUESTIONS DIVERSES :

1 – PLU :

Le PLU est à la disposition des élus jusqu'au 20 février avant d'être proposé pour une première lecture aux PPA (Personnes Publiques Associées).

2 – Ecole :

Compte-rendu de la réunion des communes concernées par les affaires scolaires. En ce qui concerne Saurat, maintien des quatre jours et demi d'école, et des quatre TAP de ¾ h lors de la pause méridienne.

3 – Accueil de l'ensemble instrumental de l'Ariège :

L'ensemble instrumental de l'Ariège développe un répertoire pour orchestre à vent en direction de tous les publics.

Il propose deux actions qui pourraient se dérouler dans la Maisou d'Amount le 23 mars prochain :

- une action en direction des scolaires,
- l'organisation d'un concert en soirée, prolongement de l'action scolaire.

(Il sollicite un soutien à cette action musicale d'un montant de 130 € et un repas chaud pour l'orchestre, et une subvention d'aide au spectacle de 1 800 €).

4 - Location de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage du presbytère :

Plusieurs candidats sont venus visiter l'appartement suite à l'annonce parue dans « Le bon coin ».

Nous avons demandé conseil à plusieurs agents immobiliers pour déterminer le loyer demandé.

Au vu des documents renvoyés par les candidats, le logement est attribué à une famille ayant trois jeunes enfants.

La séance du conseil municipal est close à 21h45.

Le secrétaire de séance